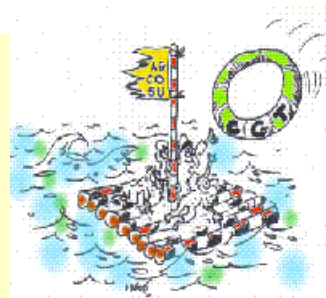




Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes octobre 2011

N°27

Sommaire :

Déclaration préalable et compte rendu
de la CAPL catégorie C
« recours évaluation, cadencement » du 21 sept 2011

Actu

Rendez vous d'octobre



CAP à l'ouest



**Syndicat National des Agents des Douanes
de l'interrégion de Nantes.**

DÉCLARATION LIMINAIRE À LA CAPC N°3 du 21 septembre 2011 Recours en évaluation et cadencement catégorie C

Monsieur le Président,

Chaque année, les campagnes d'évaluation et de notation débouchent sur le même constat de notre part : iniquité entre les agents qu'ils soient en Surv ou en Op/Co.

La notation n'est que le triste reflet d'une politique de la performance et d'individualisation des tâches dont les limites ont déjà été dénoncées par notre organisation syndicale.

L'obsession est bien à la réalisation d'objectifs multiples et variés, parfois vides de sens ou déconnectés des besoins sociaux du pays. L'individualisation des objectifs fait que les services, voir même les agents, ne communiquent plus entre eux !

Au lieu de travailler ensemble à exercer des missions de service public, les services et les agents sont placés en situation de concurrence les uns avec les autres.

Le SNAD CGT déplore le maintien de la politique arbitraire des quotas de mois d'avancement, conduisant , inévitablement , à dévaloriser l'appréciation des agents par une évaluation phraséologique adaptée à ce carcan.

Face à cette situation le SNAD CGT tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme : ce nouveau système d'évaluation fondé sur le respect d'objectifs doit impérativement être réformé car il est non seulement source de contradiction mais d'une flagrante injustice.

Le SNAD CGT continuera à s'opposer à l'assignation d'objectifs à titre individuel considérant que la mission douane est indissociable du travail d'équipe.

Le SNAD CGT maintient ses propositions :

La suppression de tous les quotas budgétaires.

L'avancement pour tous au délai réduit.

La mise en œuvre à tous les niveaux hiérarchiques d'une réelle politique de concertation et responsabilisation libérée de l'arbitraire et des contingences purement comptables.

Les élus du SNAD-CGT

CAPL RECOURS CATEGORIE C DU 21 SEPTEMBRE 2011

Après lecture de notre déclaration liminaire, le président de séance nous a apostrophé, nous reprochant de dénoncer toujours la même chose dans nos déclarations. Mépris et arrogance ont donné le ton à cette CAP.

Les statistiques :

- 478 agents C à noter dont 337 en échelon utile.
- 289 mois à octroyer.
- 16 dossiers de recours à étudier lors de la CAPL
- reste 14 mois

Nous avons constaté qu'il y avait nettement moins de note d'alerte que l'an passé, peut être que les nombreuses interventions auprès de la Direction Générale ont porté leurs fruits, contrairement à ce qu'affirme le Président.

Il se félicite, également, de la diminution du nombre de recours (32 dossiers en 2010). Il explique cette baisse par l'acceptation du système de notation mis en parallèle avec la performance.

1- RECOURS AC: 2 dossiers dont 1 ayant la note d'alerte

- 1 rejeté par la parité administrative
- 1 reporté

2- RECOURS ACP2 : 8 recours

- 6 rejetés par la parité administrative
- 2 obtenant 1 mois de réduction d'avancement d'échelon

3- RECOURS ACP1 : 6 dossiers

- 4 rejetés par la parité administrative
- 2 obtenant 1 mois de réduction d'avancement d'échelon

10 mois n'ont pas été attribués pour la campagne 2010/2011.

Pour la parité administrative, le cadencement moyen n'est pas une punition, mais un avancement normal pour un bon agent.

Les arguments avancés, par le Président, pour le rejet des recours sont :

- Dans un contrôle, seul l'agent qui est à l'origine et celui qui découvre la fraude, ont grâce à ces yeux. Les autres agents ne font que leur travail et à ce titre n'ont pas à être récompensés.
- Les agents ayant de bonnes appréciations phraséologiques (voire excellentes), mais qui ne sont pas à l'origine d'une affaire marquante et qui se trouvent dans un service n'ayant pas atteint tous les objectifs n'ont rien à attendre de l'administration. Le Président reproche aux évaluateurs leur manque de courage et convient qu'il est plus facile de dire aux agents ce qu'il veulent entendre !

Après avoir pratiquement étudié la moitié des recours, sans l'octroi de mois, le Président, devinant que les élus allaient quitter la séance, a dans sa grande mansuétude accordé un mois de réduction à un dossier certes méritant, mais d'autres étudiés précédemment le méritaient tout autant, voir plus.

Les élus du SNAD CGT conseillent aux agents n'ayant pas obtenus gain de cause en CAPL de porter leur dossier en central.

Seule bonne nouvelle, le DI nous quitte fin novembre, bon débarras.

Actu



SANTE au TRAVAIL :

6 300 personnes meurent au travail chaque jour.

2,02 millions : c'est le nombre de personnes qui meurent, chaque année, dans le monde, de maladie ou d'accidents liés au travail.

Soit 6 300 par jour. Auxquels s'ajoutent 317 millions de travailleurs blessés dans des accidents, soit une moyenne de 850 000 blessés chaque jour.

Publiés lors du 19e congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, qui s'est déroulé du 11 au 15 septembre dernier en Turquie, ces chiffres révèlent une hausse du nombre de décès dus au travail entre 2003 et 2008.

ALIGNONS-NOUS :

Fillon affirme qu'il veut aligner les droits entre France et Allemagne, mais c'est exactement le contraire de la lettre et l'esprit du fameux Traité constitutionnel et du traité de Lisbonne qui interdisaient « l'harmonisation des droits sociaux et fiscaux ». S'il doit y avoir rejet de ces maudits traités et harmonisation des droits sociaux, alors que ce soit selon la clause de faveur :

- Les salariés allemands ont 29,1 jours fériés. Alors ? on s'aligne !
- Les salariés allemands travaillent 1 432 heures par an. Alors, on s'aligne !
- Le salaire moyen allemand est de 39 440 euros. Alors, on s'aligne !
- Droit à retraite en Allemagne 35 annuités. Alors, on s'aligne !

Et inversement la durée légale en France est de 35 h, les Allemands s'alignent !
Et on construit un Smic européen le plus vite possible !

PRUD'HOMMES :

A partir du 1er octobre 2011, toutes les victimes du travail, comme les particuliers qui veulent avoir recours aux tribunaux commerciaux, sociaux ou civils, devront s'acquitter d'une taxe de 35 euros en déposant plainte.

De même, donc, pour engager une procédure de divorce.

Un ticket modérateur pour financer la réforme de la garde à vue Instaurée cet été par la Loi de finances rectificative de 2011, et largement dénoncée par le syndicat des avocats de France, ce coût d'accès à la justice a été justifié par la réforme de la garde à vue.

Rappelons que la Cour de justice européenne a imposée à la France de revoir son système de garde à vue, qui allait contre les droits de l'homme puisque les personnes placées, souvent très abusivement, en garde-à-vue n'avaient pas droit systématiquement à un avocat.

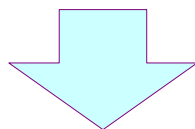
La présence d'un avocat, éventuellement commis d'office, a donc été, de force, rendue obligatoire.

Mais, du coup, la rémunération de ces avocats se fait sur le dos des contribuables-justiciables.

Une mesure qui va exonérer l'Etat d'une dépense de quelque 158 millions d'euros.

La Cgt a condamné cette mesure, rappelant qu'elle "est contraire à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme qui édicte le principe d'égal accès à la justice pour tous".

La CGT demande donc le retrait de cette disposition.



Signez la pétition sur
<http://www.petitionpublique.fr/?pi=prudhomm>

La règle d'or *du libéralisme ?*
**FAIRE PAYER LES SALARIÉS, LES RETRAITÉS,
LES DEMANDEURS D'EMPLOI.**
BICHONNER LES RICHES...

La règle d'or *du syndicalisme ?*
PROPOSER, LUTTER
Rendez-vous pour l'action
les 6 et 11 octobre 2011

Rendez vous d'octobre.

Le 6

Journée nationale des retraités

Le 11

Journée de grève et de manifestation
interprofessionnelle

Le 20

Élections professionnelles
(du 05 au 18 pour les votes groupés
par correspondance)

Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant
du SNAD CGT

Nom :

Prénoms :

Grade :

Indice :

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Complète:

(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :

